

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

– Examen, ouvert à la presse, des conclusions de la mission d'information sur l'arme du génie (Mmes Anne-Laure Blin et Catherine Hervieu, rapporteurs) 2

Mercredi
11 février 2026
Séance de 11 heures

Compte rendu n° 35

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence
de M. Jean-Michel
Jacques,
*Président***



La séance est ouverte à onze heures.

M. le président Jean-Michel Jacques. Mes chers collègues, nous poursuivons nos travaux par l'examen des conclusions de la mission d'information *flash* sur l'arme du génie, dont les rapporteurs sont Mmes Anne-Laure Blin et Catherine Hervieu. Cet examen en commission ouvre la conclusion de six missions d'information lancées par le Bureau de la commission de la défense l'année dernière. Nous continuerons la semaine prochaine avec la présentation de la mission d'information consacrée à la guerre électronique.

Mesdames les rapporteurs, je tiens d'abord à vous remercier pour la qualité de vos travaux. Une mission s'imposait pour faire un bilan sur l'arme du génie, une arme indispensable pour assurer la maîtrise du terrain, une arme à la grande histoire, qui a été à nouveau placée sur le devant de l'actualité, notamment en raison de la guerre en Ukraine. Je vous remercie d'avoir passé en revue dans vos travaux l'ensemble des aspects du génie, du volet tactique au combat jusqu'à la reconstruction. Je sais également que vous vous êtes déplacées à de nombreuses reprises sur le terrain et vous félicite pour l'attention accordée à la rencontre des femmes et des hommes de nos armées au cours de votre travail. Nous vous écouterons donc avec d'autant plus d'attention.

Mme Anne-Laure Blin, co-rapporteur. En compagnie de ma collègue Catherine Hervieu, j'ai eu le plaisir d'être rapporteur de cette mission d'information *flash* consacrée à l'arme du génie. Héritière d'une tradition ancienne, cette arme constitue une composante d'appui essentielle de l'armée de terre. D'abord issue de la construction d'ouvrages militaires – on pense à Vauban ou à la Ligne Maginot –, l'arme s'est progressivement spécialisée dans le soutien à la mobilité, la contre-mobilité et l'assistance aux populations.

L'arme du génie mêle trois composantes en combat, secours et infrastructure. Le génie combat permet la mobilité des forces et empêche l'adversaire de progresser. Les sapeurs sont chargés de manœuvres offensives pour favoriser la mobilité des troupes par la création de ponts, le déminage, le franchissement de rivières et de tranchées. Le génie combat est également en capacité de ralentir l'avancée des troupes ennemies par des actions de contre-mobilité, comme le minage, la destruction de ponts ou le creusement de tranchées.

Le génie secours, incarné par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et la brigade des militaires de la sécurité civile, assure la protection des populations et le soutien aux autorités civiles. Le génie infrastructure, rattaché au service d'infrastructure de la Défense (SID), garantit quant à lui la conception, la réalisation et la maintenance des emprises du ministère des Armées.

L'arme du génie compte ainsi près de 20 000 sapeurs, dont une majorité au sein de la composante secours. Le génie combat comprend aujourd'hui plusieurs régiments, chacun étant doté de forces spécifiques. Ainsi, le 6^e régiment du génie et le 2^e régiment étranger de génie sont spécialisés en amphibie ; le 17^e régiment du génie est doté de capacités parachutistes ; le 19^e régiment du génie est doté de moyens de travaux lourds et le 25^e régiment du génie de l'air possède une expertise en réparation de pistes.

En termes de méthode, nous avons choisi de privilégier le terrain. Nous avons décidé de favoriser au maximum les déplacements au sein des régiments et des états-majors, pour échanger avec les femmes et hommes qui constituent cette arme et pour découvrir le matériel et les spécialités du génie. Nous avons naturellement rencontré la brigade et le 6^e régiment du

génie d'Angers, qui se situe dans mon département d'élection de Maine-et-Loire, cœur historique du génie. Je me suis aussi rendu à titre personnel au 2^e régiment de dragons de Fontevraud, dans le saumurois. Sur le territoire de ma collègue, nous nous sommes rendues auprès au 19^e régiment du génie de Besançon, au 25^e régiment du génie de l'air d'Istres et au 1^{er} régiment d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Nogent-le-Rotrou. Nous avons aussi mené des auditions au sein des états-majors de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et des militaires de la sécurité civile.

Nous tenons à remercier très chaleureusement les forces pour leur accueil, leur bienveillance et leurs explications. Ces déplacements ont été pour nous d'un grand intérêt. Ils ont permis de mieux appréhender les réalités du terrain, les enjeux quotidiens auxquels nos soldats font face, ainsi que leur engagement total au service de la France. Ces temps d'échanges ont été précieux et ont permis indéniablement de marquer la considération et la reconnaissance que nous formons à leur endroit pour le travail qu'ils effectuent afin d'assurer la défense de notre pays.

Avec ma collègue, nous avons eu le privilège d'assister à une démonstration de pont flottant, un exercice de minage, une reconstruction de piste d'aviation, une réparation de chemin de fer ou un exercice de décontamination. Ces exercices placent indéniablement près du réel. Nous avons échangé avec des dizaines de soldats de tout grade et de toute spécialité pour mesurer la diversité de leurs missions : plongeur, maître-chien, travaux publics, assaut. Nos recommandations sont le fruit de ces immersions, de ces échanges directs et des exigences du terrain. Elles visent à répondre à des besoins exprimés par ceux et celles qui servent la France, au quotidien.

Mme Catherine Hervieu, co-rapporteuse. Je m'associe aux remerciements destinés aux régiments. Grâce à ces échanges et à ces démonstrations, nous nous sommes forgé une conviction forte et précise sur le génie. Celles et ceux qui nous ont accueillis ont été disponibles, ont partagé leur passion, malgré un environnement parfois difficile. Cette arme polyvalente, dont la devise est « *Parfois détruire, souvent construire, toujours servir* », constitue une véritable force pour notre armée de Terre. Sans génie, pas de maîtrise du terrain au combat, ni de secours aux populations, lors de conflits, de catastrophes naturelles ou de conséquences du changement climatique. Cette arme doit être soutenue et ses moyens doivent être garantis pour donner à ces hommes et femmes les capacités de travailler dans les meilleures conditions.

Le génie dispose de capacités précieuses et spécialisées, réparties dans plusieurs régiments, constituant une base solide pour une remontée en puissance qui s'impose. L'arme a pourtant été reléguée au second plan dans le format de l'armée de Terre de l'après Guerre froide. Pensé prioritairement pour des opérations expéditionnaires, le modèle d'armée a marginalisé les capacités lourdes du génie. Malgré l'existence d'une première brigade du génie entre 1993 et 2010, les réformes de l'armée de Terre ont entraîné une réduction des effectifs et des régiments et une perte de certaines capacités propres à la haute intensité. Nos échanges avec les forces témoignent d'un sentiment d'avoir été mis de côté durant ces dernières décennies.

Ces choix structurels produisent aujourd'hui des ruptures durables de capacités dont nous devons avoir conscience. Dans son format actuel, le génie ne dispose pas de l'ensemble des moyens requis pour un engagement de haute intensité, en particulier dans les domaines du franchissement, de l'ouverture d'itinéraires, du brêchage, du minage et du déminage. Ces lacunes résultent de parcs insuffisants et de matériels vieillissants, voire de capacités

abandonnées, auxquels s'ajoutent des difficultés de maintien en conditions opérationnelles. Lors de nos déplacements, nous avons bien vu que certains matériels étaient très abîmés, comme le véhicule de liaison de reconnaissance et d'appui (VLRA) utilisé dans la décontamination, dont le châssis remonte à 1967.

La remontée en puissance du génie, entamée par le nouveau modèle « au combat » de l'armée de Terre, constitue une condition essentielle du pivot de nos armées vers la haute intensité. Le génie est de nouveau indispensable, particulièrement pour les manœuvres et le déminage. La guerre en Ukraine, marquée par les tranchées, le minage et la guerre de position, témoigne de l'importance du génie pour conduire et « *marcher en tête* » des opérations.

La remontée en puissance du génie doit répondre à trois objectifs principaux : faire face à un engagement majeur, renforcer la protection du territoire et la résilience des outre-mer et assurer la crédibilité de l'armée de Terre à l'international. La reconstruction du génie vise donc à redonner à l'armée de Terre les moyens d'appuyer durablement les unités de mêlée, de franchir et de protéger les forces au contact.

Le facteur de succès de cette nouvelle montée en puissance repose sur la synchronisation du calendrier de livraison des nouveaux équipements avec l'accroissement des effectifs. Il s'agit d'une part de conduire des programmes d'armement majeurs avec un financement associé, et d'autre part d'assurer le recrutement, la formation et la fidélisation du personnel spécialisé. L'objectif vise bien à reconstituer le couple homme-machine, décrit comme un indispensable pour permettre aux sapeurs de s'approprier efficacement leurs engins spécialisés. Les besoins sont ainsi estimés à 800 sapeurs supplémentaires.

La réactivation de la brigade du génie en 2024 constitue ainsi un levier majeur pour l'arme du génie. La brigade, qui regroupe des moyens variés dédiés aux milieux d'engagement, permettra de renforcer une division et un corps d'armée dans la maîtrise du terrain, en particulier à l'arrière. L'École du génie, dont nous avons auditionné le commandant et père de l'arme du génie, garantit la cohérence et la formation des cadres de l'arme. Elle doit jouer un rôle important dans la préparation doctrinale à la haute intensité ; ses moyens financiers doivent être sacralisés. Notre travail se fait ici l'écho du rapport de 2022 de Jean-Louis Thiériot et Patricia Mirallès, qui avait pointé des défaillances concernant l'arme.

Mme Anne-Laure Blin, co-rapporteur. Je vais à présent revenir sur les principales recommandations du rapport en matière de génie combat. Avec ma co-rapporteur, nous formulons une vingtaine de propositions très concrètes pour nos forces. Ces recommandations permettront d'alimenter le débat sur l'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM) qui devrait bientôt occuper notre commission.

Cette actualisation doit permettre de préciser les cibles capacitaires et d'allouer des nouveaux moyens. La LPM 2024-2030 prévoit déjà deux programmes structurants pour le génie, qu'il convient de concrétiser : le programme système de franchissement lourd-léger (SYFRALL), dédié au franchissement de coupures humides, et le programme Engin du génie combat (EGC), pour l'appui à la mobilité interarmes. Ces engins seront déployés dans tous les régiments du génie pour constituer une ossature commune.

SYFRALL a été notifié le 30 décembre 2025. C'est une bonne nouvelle pour les forces, qui vont reconquérir une capacité de franchissement à partir de 2028. La livraison des ponts doit maintenant être assurée. Par ailleurs, un deuxième incrément doit être envisagé pour

remplacer l'EFA (engin de franchissement de l'avant) et assurer la mobilité sous le feu. Pour l'EGC, la cible actuelle est de 170 EGC d'ici 2035. Cette cible doit être tenue et actualisée, pour équiper le plus rapidement possible les régiments avec un engin dédié à la mobilité.

La remontée en puissance capacitaire suppose également un renouvellement de nombreux engins vieillissants, dans les domaines du déminage pyrotechnique de zone, de la fourniture d'eau ou des disperseurs de mines antichars. Par ailleurs, un point déjà pointé est le reconstituer le stock de munitions et de mines antichars, qui constitue un préalable pour l'entraînement de nos forces. La hausse de la dotation en camions porteurs d'engins doit également permettre d'assurer la mobilité du matériel des sapeurs. Sans les porteurs, le nouveau matériel est bloqué au sein des régiments. La robotisation et l'innovation contribueront aussi à renforcer la sécurité et l'efficacité des sapeurs engagés en haute intensité, à l'image du robot ROBIN. L'arme du génie a été pionnière dans l'emploi de robots au sein des forces terrestres, qui permettent de protéger les sapeurs en réalisant des opérations à distance dans l'ouverture d'itinéraire ou le déminage.

Au sein de la brigade du génie, nous suggérons de remplacer les véhicules de l'avant blindé (VAB) en configuration nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) et topographique par un matériel dédié, ce qui n'est pas prévu à date.

S'agissant du volet infrastructure, nous préconisons d'intégrer le service d'infrastructure de la défense aux réflexions sur la haute intensité. En effet, le SID doit jouer à un rôle dans la préparation opérationnelle, en pensant l'infrastructure comme participant au théâtre d'opérations.

Nous formulons également des propositions ciblées issues de nos échanges avec les régiments. Nous proposons à ce titre de créer un nouveau régiment du génie, en réallouant des moyens issus du 19^e et du 6^e régiment. Nous recommandons également de créer une nouvelle batterie géographique, une deuxième section de soutien à l'École du génie et d'augmenter d'une compagnie le régiment du génie de l'air.

L'objectif consiste ici à appuyer le mouvement d'une brigade puis d'une division. De fait, dans l'hypothèse d'un conflit de haute intensité, les régiments du génie doivent pouvoir former un groupement tactique génie en mesure d'appuyer une division, à l'avant comme à l'arrière. Cette faculté constitue un jalon important dans le cadre de la transformation de l'armée de Terre pour se préparer à un engagement majeur.

Mme Catherine Hervieu, co-rapporteuse. Le génie secours a des connexions avec le génie combat, que nous avons établies dans notre mission. On assiste à une augmentation des besoins du génie secours, en première ligne face à l'augmentation des catastrophes naturelles, des crises sanitaires et des crises géopolitiques.

Le génie est une arme duale, aux nombreuses applications civiles en métropole, en outre-mer et à l'étranger. Les régiments du génie œuvrent dans le secours aux populations, la reconstruction sommaire, l'ouverture d'axes ou la mobilité nautique. Le génie est particulièrement important pour la résilience en outre-mer, où les catastrophes naturelles sont nombreuses. La mission du génie secours est de « *servir pour sauver* ».

Les régiments du génie combat, les sapeurs-sauveteurs et les sapeurs-pompiers de Paris disposent d'une excellence reconnue, forgée au fil de multiples interventions. Je pense notamment à leur expertise en milieu urbain dense : ce qui se passe à l'Est de l'Europe ne doit pas nous faire oublier l'importance du milieu urbain. Les régiments du génie ont par ailleurs été mobilisés pendant dix mois sur au sein du bataillon de reconstruction à Mayotte, après le passage de Chido en décembre 2024. Plus de 130 chantiers ont ainsi été réalisés pour la réfection de toiture d'école, la sécurisation des installations sportives et des écoles, la reconstruction de la piste, le dégagement d'axes routiers. On peut également penser à la mobilisation du génie au Liban après l'explosion du port de Beyrouth en 2020 ou aux capacités NRBC, nécessaires pour faire face à des risques industriels.

Les sapeurs-sauveteurs se caractérisent par une vocation internationale et européenne forte. L'intervention à l'étranger des militaires de la sécurité civile s'inscrit régulièrement dans le cadre du mécanisme européen de protection civile de l'Union européenne, qui connaît un renforcement marqué ces dernières années. Ce mécanisme est efficace ; et la brigade représente aujourd'hui une référence dans la protection civile européenne. La création de la brigade des militaires de la sécurité civile en 2024 a permis de faire converger l'organisation de la sécurité civile avec le reste de l'armée de Terre, mettant en lumière la militarité de ces sapeurs.

Si les ressources du génie secours apparaissent globalement moins contraintes que celles du génie combat, plusieurs chantiers demeurent nécessaires. Pour les militaires de la sécurité civile, il s'agit de consolider les financements de la brigade. Ces ressources doivent permettre le développement du 4^e régiment d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, créé en 2024 à Libourne, après les feux de Gironde de 2022. Compte tenu du changement climatique, les régiments de sécurité civile devraient être sans cesse plus mobilisés, notamment dans le cadre de l'opération Héphaïstos.

L'extension de l'ensemble des droits des militaires aux sapeurs-sauveteurs constitue également une priorité, notamment le congé du blessé et l'attribution de médailles. Il n'est pas normal que perdure une inégalité de traitement entre les sapeurs en vert et les sapeurs en bleu. S'agissant des sapeurs-pompiers de Paris, l'armée de Terre pourrait davantage s'appuyer sur son excellence opérationnelle en milieu urbain pour se préparer aux conditions de haute intensité.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je cède à présent la parole aux orateurs de groupe.

M. Romain Tonussi (RN). Au nom du groupe Rassemblement national, nous saluons ce rapport qui offre l'occasion de rappeler l'importance de l'armée du génie. Pivotal de nos capacités offensives et défensives, le génie a subi durant une longue période une baisse significative des investissements. Nous nous retrouvons donc dos au mur, dans une situation de rupture de capacité actée ou imminente. Dans les domaines de l'appui au contact, du minage, du franchissement ou du brêchage, il aura fallu attendre que nos moyens soient poussés à leur extrême limite pour engager des programmes de renouvellement.

Pourtant, le génie constitue un élément central dans la capacité de nos forces à manœuvrer librement sur les théâtres d'opération. Il en a toujours été ainsi. On se demande donc à quel moment les exécutifs successifs ont cru bon de laisser à l'abandon nos capacités

dans le domaine. Les retours d'expérience du conflit en Ukraine démontrent l'importance d'une capacité de manœuvre élevée dans un environnement de plus en plus transparent.

Pour l'artillerie, pour la cavalerie ou l'infanterie, la mobilité est un facteur de survie. Par effet miroir, la contre-mobilité est identifiée par la direction générale de l'armement (DGA) comme une capacité déterminante et relativement peu coûteuse face à un adversaire de premier rang disposant de forces blindées manœuvrantes et opérant sur un front étendu. Or, les opérations de contre-mobilité sont redevenues des enjeux majeurs pour ralentir, canaliser ou fixer un adversaire supérieur en nombre, tout en protégeant nos forces armées.

Qu'il s'agisse de mobilité ou de contre-mobilité, un point d'attention spécifique doit être porté sur les capacités de minage et de déminage. Ce sujet soulève des enjeux éthiques importants et doit être abordé avec une grande prudence ; il n'en demeure pas moins central.

Le conflit russo-ukrainien a replacé ces questions au premier plan, tous les États du flanc est européen ayant engagé le retrait de la Convention d'Ottawa. Nous serons donc amenés à coopérer avec des alliés européens, mettant en œuvre des dispositifs de minage massifs à leurs frontières et évoluant dans un cadre juridique différent du nôtre. En conclusion, quels sont selon vous les points d'attention prioritaires dans le cadre de la révision de la loi de programmation militaire ?

Mme Catherine Hervieu, co-rapporteuse. Notre rapport traite notamment du déminage pyrotechnique de zone. Il s'agit naturellement d'un sujet extrêmement sensible et nous devons accompagner le génie dans ce domaine. Je pense non seulement au traité d'Ottawa, aux conséquences au niveau environnemental, à la pollution des sols, mais aussi aux civils et militaires qui peuvent en être victimes. Le retour d'expérience du théâtre ukrainien est à ce titre particulièrement instructif et notre rapport comporte une recommandation sur le déminage. Il s'agit notamment de prévoir des modalités techniques nouvelles permettant un déminage performant.

Mme Anne-Laure Blin, co-rapporteur. Les débats que nous mènerons dans le cadre de la surmarche seront à ce titre cruciaux. En effet, à ce stade, la LPM n'accorde pas une attention très marquée à l'arme du génie. Il conviendra donc de fixer des cibles très précises pour l'arme du génie. À ce titre, les enjeux du minage et du déminage, la question du stock de mines devront être portés par les parlementaires, dans le cadre de l'actualisation de la LPM.

M. Yannick Chenevard (EPR). Sans le génie, la Grande armée n'aurait pas avancé à la vitesse à laquelle elle était capable de progresser. Je rappelle également qu'entre 1978 et 2010, dix-neuf régiments ont été dissous, dont onze pour le génie. Tels étaient également les conséquences des « dividendes de la paix ».

Une autre branche du génie, plus méconnue, concerne les sapeurs-sauveteurs que l'on trouve dans les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC), que l'on appelle aujourd'hui la brigade des militaires de la sécurité civile. Ensuite, vous avez parlé des régiments d'instruction et d'intervention, de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Permettez-moi d'adresser une pensée particulière aux marins du bataillon des marins-pompiers de Marseille, qui sont également des militaires.

Compte tenu de la guerre en Europe et de l'évolution de la situation internationale, quelle place peut occuper le génie dans notre dispositif de résilience de la nation ? Un régiment a été reformé, le 4^e, qui existait précédemment à Rochefort-sur-Mer. Faut-il poursuivre dans cette voie ?

Mme Anne-Laure Blin, co-rapporteur. Sauf erreur de ma part, il s'agit effectivement du premier rapport parlementaire consacré à l'arme du génie. L'objectif consistait pour nous à tirer les enseignements des choix hérités du passé, afin de définir des objectifs clairs et de dégager des marges financières pour des priorités que nous établissons à la lumière des conflits géopolitiques et de nos propres enjeux.

À ce titre, nous formulons des propositions très concrètes visant à sanctuariser certaines ressources, qu'elles soient humaines ou capacitaires. En effet, si l'état des lieux reflète fidèlement la réalité du terrain, l'acquisition des engins nécessaires demeure souvent trop lente et les circuits administratifs, parfois excessivement complexes, retardent les réponses attendues.

Nous soulignons également, dans le rapport, qu'à côté de cette sanctuarisation financière, il faut impérativement gagner en fluidité et en capacité de réaction, afin d'ajuster rapidement les moyens aux besoins exprimés sur le terrain. Vous évoquez le volet de la sécurité civile ; il est en effet particulièrement révélateur. Cette composante du génie bénéficie de procédures plus réactives et d'une capacité de commande plus efficace que la composante génie combat.

Lors de nos échanges avec plusieurs chefs de corps, il est apparu que des enveloppes existent pour des commandes ciblées, souvent modestes mais déterminantes. Mais encore faut-il laisser aux acteurs de terrain une véritable marge de manœuvre et leur accorder la confiance nécessaire pour répondre précisément aux besoins opérationnels qu'ils identifient.

Mme Catherine Hervieu, co-rapporteuse. Vous avez employé le terme de résilience, et il me semble essentiel de s'accorder sur ce qu'il recouvre concrètement. Comme pour la souveraineté, on l'invoque fréquemment, mais il faut en préciser le contenu. Vous avez évoqué le régiment militaire de sécurité civile. Je crois que cet exemple fournit justement un axe structurant pour penser la résilience. En effet, celle-ci ne tient pas uniquement à la capacité des militaires à protéger ou à défendre ; elle repose aussi sur la manière dont la nation, dont les citoyens, comprennent les menaces, sans céder à la peur, tout en préservant les valeurs que nous portons et en intégrant le principe de réalité d'un monde devenu plus dangereux pour nos démocraties.

Si l'on revient à l'histoire du génie et aux analyses que nous menons aujourd'hui, l'articulation entre le génie secours et le génie militaire constitue à mes yeux un levier essentiel. Dans le secours direct aux populations, un lien se crée ; les habitants voient celles et ceux qui interviennent lors des feux, des inondations, des catastrophes ; derrière ces interventions, figurent des femmes et des hommes formés, entraînés, issus de brigades spécialisées. Cette proximité forge une compréhension mutuelle et une confiance, qui participent pleinement de la résilience nationale.

Cela suppose naturellement des moyens dédiés, une formation exigeante, un recrutement adapté, mais aussi une meilleure compréhension, par nos concitoyens, de la réalité de ces missions. L'articulation entre génie secours et génie combat repose sur des compétences distinctes, mais convergentes. Elle mérite d'être mise en avant, consolidée et dotée des

ressources nécessaires. De fait, cette complémentarité constitue l'un des ressorts les plus solides de la résilience du pays.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Je vous remercie pour votre rapport sur le génie, un appui absolument vital pour nos armées. Je souhaite vous faire part de cinq questions. D'abord, vous avez évoqué le format d'appui au niveau brigade, avec l'objectif à terme d'être appui au niveau division. Avez-vous envisagé les moyens organiques d'appui génie corps d'armée nécessaires ?

Ensuite, aujourd'hui, plus que jamais, la défense opérationnelle du territoire figure au cœur de nos préoccupations. Quelle place le génie combat sera-t-il conduit à occuper selon vous ? Troisièmement, vous avez évoqué une augmentation du nombre de sapeurs, à hauteur de 800 personnels. S'agit-il selon vous de renforcer les régiments existants, de créer un régiment supplémentaire ou un régiment à partir d'autres régiments ?

Quatrièmement, vous avez mentionné les disperseurs de mines. Pouvez-vous nous dresser un état des lieux plus précis depuis le dispositif Minotaur ? Il semble que les Polonais soient particulièrement avancés dans ce domaine et proposent d'ores et déjà des capacités. Enfin, où en est la réflexion sur le minage-déminage par drones ?

Mme Catherine Hervieu, co-rapporteuse. À notre connaissance, le minage et déminage par drone n'existent pas à ce jour. Ensuite, la création d'un régiment de sapeurs supplémentaire est effectivement explicitée en détail dans le rapport.

Mme Anne-Laure Blin, co-rapporteur. Nous avons effectivement évoqué de manière brève, dans le rapport, la question des missions cadre. Vous le savez, en Roumanie, à Cincu, la France joue un rôle déterminant, et l'ensemble de la composante infrastructure et combat contribue directement à cette présence, qui s'inscrit dans une préparation tangible à la haute intensité.

Vous soulignez des difficultés réelles ; nous les avons reconnues et consignées. Les ruptures capacitaires qui touchent aujourd'hui l'arme du génie exigent des réponses rapides. Il faut se tourner vers de nouvelles technologies et engager des réflexions opérationnelles immédiates. Les régiments échangent déjà avec les entreprises et utilisent l'enveloppe dédiée permettant des commandes ciblées sur des besoins matériels concrets, notamment en matière de drones. Mais, après le dispositif Minotaur, aucune technologie nouvelle n'a encore été déployée, et aucun dispositif de déminage par drone n'a été mis en œuvre. Ces manques doivent être pointés avec précision dans la perspective de la prochaine surmarche de la LPM, qui devra impérativement en tenir compte.

Mme Dominique Voynet (EcoS). Je vous remercie pour ce rapport de grande qualité, qui était attendu depuis longtemps. Il rappelle qu'il n'existe pas d'intervention militaire crédible sans maîtrise du terrain en amont de l'opération, au cours de celle-ci, et en aval. Après des décennies de sous-investissement, les capacités françaises du génie sont insuffisantes pour la haute intensité. Le conflit en Ukraine, dont la forme n'est pas exactement celle que promettaient les promoteurs de la guerre des étoiles, nous a pourtant montré toute son importance. Le conflit est marqué par les tranchées, les mines, la guerre d'opposition. La remontée en puissance est donc nécessaire et la réactivation de la brigade du génie en 2024 constitue un levier majeur de renforcement de l'interopérabilité interarmes.

Pour quel monde reconstruisons-nous l'arme du génie ? Le terrain de demain est déjà profondément transformé par l'urbanisation massive, des infrastructures fragilisées, des sols pollués, des inondations, des mégafeux. Le risque d'épuisement, de surmenage qu'entraîne la multiplication des interventions doit être anticipé au niveau des ressources humaines, notamment par un renforcement des effectifs.

Le changement climatique n'est pas un sujet annexe ou polémique, mais un multiplicateur de crises civiles et militaires. Dans ce contexte, le génie de secours n'est pas un complément du génie de combat, mais un pilier stratégique. Vous avez pointé le rôle essentiel d'excellence et d'expertise qu'apportent la brigade des militaires de la sécurité civile et la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, qui sont en première ligne. En métropole comme en outre-mer, la concomitance des crises environnementales, climatiques, sanitaires impose d'anticiper davantage et de renforcer les moyens.

Ensuite, pendant très longtemps, on a imaginé que les conflits de demain se passeraient plutôt à l'extérieur de nos frontières. Aujourd'hui, se pose le problème de notre culture de protection civile, de sécurité collective, de renforcement de la résilience au sein même de nos frontières. À cet égard, ne faudrait-il pas mener un travail spécifique avec les collectivités locales, et notamment avec les maires ? Enfin, je souhaite vous interroger sur nos coopérations au niveau européen, à l'heure où l'on réexamine la solidité de nos alliances traditionnelles.

Mme Anne-Laure Blin, co-rapporteur. La montée en puissance de l'arme du génie vise d'abord à garantir la protection de la France et à offrir aux citoyens l'assurance que notre souveraineté territoriale est solidement défendue. Cela repose sur des femmes et des hommes profondément engagés pour notre pays, dont l'abnégation quotidienne mérite toute notre reconnaissance.

En matière de sécurité civile, la brigade militaire de la sécurité civile et les sapeurs-pompiers de Paris jouent un rôle déterminant au sein de la composante européenne. En effet, leurs effectifs sont les plus importants et leur expertise fait de la France un véritable pivot en matière de formation et d'expertise. Il faut rappeler que la brigade militaire de la sécurité civile est constituée de sapeurs de l'armée de Terre mis à disposition du ministère de l'Intérieur. Nous écrivons dans notre rapport qu'au-delà du renforcement indispensable du génie combat, il est essentiel de sanctuariser le soutien apporté à cette composante dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI), afin de corriger certaines disparités relevées entre les « verts » et « bleus ».

Mme Catherine Hervieu, co-rapporteuse. Madame la Députée, je partage pleinement votre analyse, notamment sur la vision du monde dans lequel nous évoluons et sur la nécessité d'y apporter des réponses claires. La protection, indissociable de la défense, constitue bien le maître mot. À ce titre, le génie secours occupe une place essentielle. Nous l'avons souligné tout au long de notre présentation : il est parfaitement adapté aux crises actuelles grâce à la polyvalence des régiments, à la solidité de leurs compétences et à l'exigence de leur formation. Il faut toutefois rester vigilant face à la fatigue des personnels, dont le nombre de découchés dépasse la moyenne de l'armée de Terre. Le volet RH est donc crucial pour préserver l'efficacité opérationnelle.

Je partage également vos propos concernant l'articulation avec les collectivités locales. Les passerelles établies avec la protection civile territoriale existent déjà et méritent d'être renforcées, car elles contribuent directement à une résilience concrète et effective. Sur le plan européen, le génie secours français participe à la majorité des modules sur les opérations d'intervention, preuve d'un engagement majeur. Il importe désormais de mieux faire connaître ces coopérations et de montrer, lors des crises, l'efficacité des savoir-faire mobilisés au service des populations et des territoires.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je cède la parole aux membres de la commission pour une série de deux questions.

Mme Michèle Martinez (RN). Devant notre commission, le général Lecointre a récemment déploré la perte de capacité de franchissement de nos armées. Il s'agit là d'une alerte rouge pour la conduite d'un engagement majeur. L'arme du génie est singulièrement concernée. Le nouveau système de franchissement lourd-léger, classé programme à effet majeur, est prévu à horizon 2035, et des nouvelles livraisons espérées sont attendues pour 2027.

Les nouveaux systèmes de franchissement sont attendus de longue date par les régiments du génie, alors que le taux de disponibilité moyen des matériels de franchissement actuel n'est que de 40 %. La LPM a pour objectif de disposer de huit systèmes, c'est-à-dire de 300 mètres de pont d'ici 2030, dont des livraisons espérées l'année prochaine.

Notre longue histoire militaire montre l'importance de maintenir cette capacité de franchissement. Sans pont à la Bérézina, les pertes de l'armée française auraient été quasi-totales. Dans ce contexte, quel regard portez-vous sur cette capacité ? Les résultats sont-ils conformes aux attendus ? Ce segment doit-il être renforcé avec l'actualisation de la LPM ?

M. Yannick Chenevard (EPR). Puisque notre collègue Hervieu a mentionné le rôle crucial de la résilience, je tiens à rappeler que le terme est fréquemment utilisé lors de la construction des sous-marins. En effet, la résilience caractérise la capacité d'un acier à pouvoir se déformer, se contracter sous l'effet de la pression, avant de retrouver ensuite sa forme initiale.

Mme Anne-Laure Blin, co-rapporteur. Vous connaissez désormais notre conviction : il est indispensable de renforcer le soutien apporté à l'arme du génie. C'est pour cette raison que nous sommes allés sur le terrain, que nous avons interrogé les soldats de tous grades afin de saisir, au plus près, les besoins réels de l'arme. S'agissant du génie combat et du franchissement, il est clair que des manques persistent et qu'ils appellent une attention renforcée. Des programmes existent : il convient désormais de garantir les livraisons et offrir des perspectives concrètes pour les régiments.

Vous l'avez souligné, les capacités de minage et de déminage présentent des ruptures capacitaires que nous avons clairement soulignées. Si nous voulons être à la hauteur d'une préparation à la haute intensité, il nous faut concentrer nos efforts sur des priorités identifiées. Cela rejoint les propos de Mme Voynet : le statut militaire permet aujourd'hui d'assurer une présence constante sur le terrain, aussi bien pour le combat que pour la sécurité civile, notamment en matière de temps de travail. La disponibilité exceptionnelle de nos militaires constitue un atout majeur pour la sécurité civile.

Ce travail de fond doit être pleinement intégré à notre réflexion collective. Je vous invite sincèrement à vous saisir de ce rapport. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais il constitue une première pierre solide, qui met en lumière les points sur lesquels nous devons concentrer notre action dans les semaines à venir.

Mme Catherine Hervieu, co-rapporteuse. Sur la question du franchissement, l'appel d'offres SYFRALL a été attribué et porte sur un engagement de 700 millions d'euros, signé le 30 décembre 2025. Nous formulons également dans notre rapport des recommandations sur la livraison des ponts flottants motorisés ou le remplacement de l'EFA pour le franchissement sous le feu.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vous remercie.

*Conformément à l'article 145 du Règlement de l'Assemblée nationale, à l'issue des échanges, la commission **autorise** la publication du rapport d'information qui lui a été présenté.*

La séance est levée à onze heures cinquante.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Anne-Laure Blin, M. Yannick Chenevard, M. Michel Criaud, Mme Sophie Errante, M. Yannick Favennec-Bécot, M. José Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. David Habib, Mme Catherine Hervieu, M. Laurent Jacobelli, M. Jean-Michel Jacques, M. Abdelkader Lahmar, M. Sylvain Maillard, Mme Michèle Martinez, M. Karl Olive, M. Aurélien Rousseau, M. Alexandre Sabatou, M. Jean-Louis Thiériot, M. Romain Tonussi, Mme Corinne Vignon

Excusés. - Mme Delphine Batho, M. Matthieu Bloch, M. Frédéric Boccaletti, M. Manuel Bompard, M. Bernard Chaix, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Caroline Colombier, M. Emmanuel Fernandes, M. Moerani Frébault, M. Guillaume Garot, M. Thomas Gassilloud, M. Frank Giletti, M. Damien Girard, M. Pascal Jenft, M. Bastien Lachaud, M. Julien Limongi, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Mereana Reid Arbelot, Mme Catherine Rimbart, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Aurélien Saintoul, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, M. Mikaele Seo, Mme Sabine Thillaye, M. Boris Vallaud, M. Éric Woerth

Assistait également à la réunion. – Mme Dominique Voynet